NOTIFICATION

Corrigendum

La communication ci-après, datée du 14 juin 2019, est distribuée à la demande de la délégation de l'Argentine.

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

Substances chimiques à usage industriel

Il est annoncé au moyen du présent corrigendum le retrait du projet de Décision - "Règlement technique cadre applicable aux substances chimiques à usage industriel ou renfermées dans d'autres produits qui sont produites ou importées sur le territoire argentine", qui a fait l'objet de la notification G/TBT/N/ARG/366. Par conséquent, cette notification doit être considérée comme nulle et non avenue.

Point de contact OTC pour l'OMC de la République Argentine:

Subsecretaría de Políticas de Mercado Interno

Avda. Julio A. Roca 651 Piso 4° Sector 23A

(C1067ABB) Ciudad Autónoma de Buenos Aires

Téléphone: 54 11 4349 4067

Courrier électronique: [focalotc@produccion.gob.ar](mailto:focalotc@produccion.gob.ar)

<http://www.puntofocal.gob.ar/>

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**